

CONCLUSIONS

6^{ème} Réunion du Groupe d'experts INTERPOL sur les biens culturels volés Paris, 10 -11 février 2009

Les participants à la 6^{ème} Réunion du Groupe d'experts INTERPOL sur les biens culturels volés, qui s'est tenue au siège de l'UNESCO, à Paris, les 10 et 11 février 2009,

RECONNAISSANT l'utilité du modèle de certificat d'exportation de biens culturels de l'UNESCO/OMD, soutiennent ces deux organisations dans les efforts qu'elles déploient pour continuer à promouvoir l'utilisation de ce document ;

AYANT CONSTATÉ que le public était peu sensibilisé à l'importance du patrimoine culturel, encouragent les initiatives de l'UNESCO visant à sensibiliser le public à la protection de ce patrimoine et invitent les partenaires et les États membres de cette organisation à défendre ces initiatives, à leur prêter assistance et à mettre en place des initiatives analogues au niveau national ;

CONSCIENTS de la nécessité d'inculquer le respect du patrimoine culturel aux enfants, recommandent à l'UNESCO d'élaborer, avec l'aide des membres du Groupe d'experts INTERPOL sur les biens culturels volés, des publications et une documentation à cet effet ;

CONSCIENTS du rôle important que joue la base de données d'INTERPOL sur les biens culturels volés ainsi que de la nécessité d'un plus large accès à cet outil, soutiennent sans réserve les projets actuels concernant son amélioration technique et la mise à la disposition du public des informations qu'il contient ;

CONSCIENTS du rôle capital des professionnels du marché de l'art dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, encouragent l'UNESCO et l'ICOM à renforcer les liens avec les principaux acteurs du commerce de l'art ;

RECONNAISSANT qu'Internet est utilisé aux fins de la vente illicite de biens culturels, recommandent aux autorités nationales de poursuivre leur action contre le transfert illicite de ces biens par Internet et de conclure des accords spéciaux avec les principaux sites.
